

Relevé de décision de la sportive du 17 septembre 2013

Présents : Bruno VOUZELAUD, Luce GELLIBERT, Solo RALAIARISON, Joël MASSE, Pascal BERTRAND

Excusés : Jérôme RENIER, Béatrice BAILLEUL

Invité : Daniel ALLOUL

ORDRE DU JOUR :

1. Attribution des salles
2. Mutations exceptionnelles

1. Attribution des salles

Nous souhaitons que les manifestations sportives se tiennent dans plusieurs communes du département afin d'organiser une « tournée du Ping », faire connaître nos différentes infrastructures sportives et, dans le même temps, aider les clubs qui les reçoivent à promouvoir le Tennis de Table.

Pour la saison 2013-2014 :

- **Les Championnats de l'Essonne** sont attribués à **Ris-Orangis** (seul candidat)
- **Les Titres** sont attribués à **Draveil** (seul candidat)
- **Le Challenge Roger Lardeau** se déroulera à **Corbeil** (seul candidat)
- **Le Championnat individuel des Vétérans** aura lieu à **Wissous** (seul candidat)
- **Les Inter-Clubs** seront accueillis par **Corbeil et Ris-Orangis**
- **Le Chavernoz**. 4 clubs ont déposé leur candidature : Corbeil, Draveil, Ris-Orangis et Savigny. Corbeil a organisé cette compétition en 2010-2011 et 2011-2012. Draveil, l'a accueillie la saison dernière, Cette compétition ne s'est jamais déroulée à Ris-Orangis, mais deux lui sont déjà attribuées. A été retenu **Savigny**, car la dernière fois que ce club a organisé ce championnat, c'était en 2009-2010 et le club n'a posé candidature que pour le Chavernoz.
- **Le Critérium des Clubs**. 2 clubs ont posé leur candidature : Draveil et Chilly-Morangis. Draveil depuis 2008-2009 organise admirablement cette compétition. Elle est si bien menée que d'autres clubs veulent se challenger avec Draveil. Parce que nous pensons que **Chilly-Morangis** a non seulement les structures mais aussi le collectif de bénévoles pour organiser ce Critérium, nous lui avons attribué cette Compétition.

2. Mutations Exceptionnelles

Suite aux échanges que nous avons eus en comité directeur, nous avons retenu l'idée d'avoir un regard bienveillant sur les mutations des jeunes qui ont un petit classement.

Comme les jeunes sont volatiles en terme de discipline sportive, plutôt que de les perdre pour notre discipline, nous avons décidé d'être plus souples à condition et seulement à condition que le club cédant soit favorable à la mutation exceptionnelle du joueur.

Bien sûr, cela en conformité avec le règlement rappelé dans la circulaire administrative ([utilisation de l'imprimé de demande de mutation exceptionnelle et des documents à joindre](#)):

2. Mutations exceptionnelles

La procédure administrative et la tarification sont identiques à celles des mutations ordinaires en se référant à la réglementation en matière de mutation décrite dans les règlements administratifs, chapitre II, titre B, articles 12 à 16.

Les demandes devront être établies sur l'imprimé de demande de mutation :

- n°13-3-2, pour tous les joueurs (annexe 2)

- n°13-3-4, pour les joueurs et joueuses devant figurer sur une liste de Pro A ou de Pro B (annexe 3)

Ces imprimés sont téléchargeables dans la rubrique « SERVICES – Téléchargement » de l'espace « MONCLUB » ou « SPIDWEB » ou obtenus gratuitement auprès des sièges des ligues, des comités ou de la FFTT sur simple demande.

La date limite de mutation exceptionnelle pour ce cas est fixée au samedi qui suit la troisième journée de championnat (calendrier Pro A Pro B non connu à la date de diffusion de la circulaire administrative).

Dans ce cadre, nous avons étudié le cas de la mutation exceptionnelle d'Hugo Lion.

Faisant suite aux débats du comité directeur du 12 septembre 2013 au cours duquel la présidente du club cédant a donné son accord verbal, [et dans la mesure où la procédure administrative \(imprimé de mutation\) a été respectée](#), nous avons acté naturellement sa mutation.